

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ET AU PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 450 PLAN D'URBANISME DE L'EX-VILLAGE DE SAINT-GEORGES

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par l'assistante-greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 27 mars 2023, le conseil a adopté les projets suivants :

a) Projet de résolution – PPCMOI 165-01-2023 – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 3 925 827 du cadastre du Québec – route du Lac-à-la-Tortue

L'objet de cette résolution vise à autoriser 25 bâtiments principaux d'usage habitation multifamiliale de 4 à 8 logements de structure isolée sur le lot 3 925 827 du cadastre du Québec situés dans la zone résidentielle H-9731 et dans la zone commerciale C-9735.

Nouvel usage	Zones	Voie publique concernée
Habitation multifamiliale de 4 à 8 logements de structure isolée	H-9731 C-9735	Route du Lac-à-la-Tortue

Le projet est assujéti au respect de certaines conditions spécifiques, notamment :

- le nombre de bâtiments et de logements;
- l'architecture et la hauteur des bâtiments principaux;
- les exigences relatives à la conception des fondations et à l'évacuation des eaux;
- l'implantation des bâtiments principaux et accessoires (garages);
- la longueur de la rue en impasse;
- l'écran tampon et la plantation d'arbres.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

b) Projet de règlement SH-716 modifiant le Plan d'urbanisme 450 de l'ex-village de Saint-Georges

Le présent règlement a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme 450 de l'ex-village de Saint-Georges afin d'assurer la conformité du PPCMOI 165-01-2023 avec ce plan.

Le présent règlement vise l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle (R2) à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle (R1) et une partie d'une aire d'affectation commerciale (C2) dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle rue accessible par le chemin des Daniel, afin d'y autoriser des usages d'habitations multifamiliales de 4 à 8 logements.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

11 mai 2023 à 19 heures,
dans la salle Hydro-Québec, à l'hôtel Énergie
1100, promenade du Saint-Maurice, Shawinigan

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets PPCMOI 165-01-2023 et SH-716 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture de bureau, et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 26 avril 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière